

Gérez vos inscriptions dès le 18 juin 2018

1 – QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le portail famille est un espace numérique qui permet aux parents d'effectuer les démarches liées aux activités de leurs enfants depuis un accès sécurisé accessible 7/7 jours et 24/24 heures via le site de la ville.

Il vous suffira lors de votre première visite de vous inscrire au portail et par la suite à inscrire votre enfant aux différentes activités disponibles et de réserver les créneaux souhaités.

Sont concernés par ce portail les activités de l'espace jeunesse.

2- A QUOI CA SERT ?

Le portail famille a pour but de vous faire gagner du temps en simplifiant les démarches, sans vous déplacer et de maîtriser la gestion des activités de vos enfants.

Voici les démarches à effectuer :

- 1 Inscription
- 2 Réservation des créneaux par activité
- 3 Annulation d'une réservation
- 4 Réception de votre facture
- 5 Paiement en ligne
- 6 Téléchargement de différents documents
- 7 Modification de vos coordonnées et données personnelles

}] dans le respect du délai accordé

3- COMMENT ON FAIT ?

Connectez-vous sur le site de la ville et cliquez sur l'icône « Le Portail Familles » selon le service souhaité.

2 possibilités :

- 1 - S'inscrire au Portail Famille si vous n'êtes pas connu des services enfance / jeunesse
- 2 - Se connecter au portail avec votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe communiqué par le service Espace jeunesse.



The screenshot shows the 'Le Portail de la Famille' website. It features a navigation bar with a home icon and a 'Le Portail de la Famille' title. Below the navigation bar, there are two main sections: '1 Inscrivez-vous au portail de la famille !' and '2 Connexion au portail de la famille'. The registration section includes a 4-step process diagram and a 'M'inscrire' button. The login section includes input fields for 'Votre identifiant' and 'Votre mot de passe', a 'Connexion' button, and a 'Mot de passe oublié ?' link. The footer contains copyright information and the date of the last update: 'Tous droits réservés à Aiga 2010 | Mentions légales | E-accessibilité | Contactez-nous | Création : ACTI | Date de dernière mise à jour : 30/10/2013'.

Vous n'aurez ensuite qu'à vous identifier et à accéder aux différentes démarches !

Pour la procédure complète vous trouverez la documentation sur le site de la ville : <http://www.blainville-sur-orne.fr/>